

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2010022

Signataire : FG/SD

OBJET :51 rue Sadi Carnot - parcelle cadastrée U 50, bâtiment A : acquisition du fonds de commerce exploité sur les lots 1 et 4, appartenant à M. Jean-Baptiste CANNIZZARO.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les courriers de la commune du 11 juin 2010 et 8 juillet 2010 ;

Vu la lettre de Monsieur CANNIZZARO du 29 juin 2010 ;

Vu les avis des services de France Domaine du 10 décembre 2009 et 15 mars 2010 ;

Vu la délibération n° 54 du 8 avril 2010 portant sur l'acquisition par la commune des lots 1 et 4 gérés par la Direction nationale d'intervention domaniales (DNID) pour le compte de la succession de Monsieur HAMIDOUCHE ;

Considérant que la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire d'entités foncières, notamment au 51 rue Sadi Carnot bâtiment A, ainsi que des parcelles mitoyennes ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers d'acquérir ce fonds de commerce afin de constituer des réserves foncières qui permettront de construire un équipement public scolaire et des logements sociaux ;

Considérant que la commune a obtenu l'accord de la DNID pour l'acquisition des lots 1 et 4 ;

Vu le budget communal ;

Espace réservé au vote – ne pas utiliser

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir le fonds de commerce portant sur les lots 1 et 4 correspondant à un local commercial et un appartement situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50, bâtiment A, appartenant à M. CANNIZZARO Jean-Baptiste.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 83.600 euros, valeur libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées au budget de l'exercice en cours au 203-2138-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué